

NOTES DE LECTURE

EU ANTI-CORRUPTION REPORT

Report From The commission To The Council And The European Parliament

(European commission, Brussels, 3.2.2014, COM (2014) 38 final)

Rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Rapport du 3 février 2014 sur l'anti-corruption au sein de l'Union européenne.

Nous savons que la corruption affecte les économies au plan mondial et que toutes les sociétés sont concernées par ce phénomène, certaines souffrant d'une corruption profondément enracinée qui a non seulement un impact sur le développement mais également sur la justice sociale et plus largement la démocratie.

La nature, les formes et l'intensité de la corruption sont variables d'un pays à l'autre mais les 28 pays de l'Union européenne (UE) sont concernés par ce phénomène au même titre que les autres pays du monde. Le Rapport de la Commission européenne publié en février 2014 fournit un instantané clair et précis de la situation des 28 membres de l'UE : situation par pays, mesures mises en œuvre pour combattre le phénomène et préconisations pour améliorer la situation. Ce rapport est construit en 6 chapitres distincts.

Le premier chapitre introductif présente le contexte politique et économique général (stratégie de croissance de l'UE et crise financière), les objectifs et la structure du rapport, donnant un aperçu général de la situation de l'UE en matière de corruption. À noter que dans ce rapport, la corruption est

définie au sens large, à savoir le fait d'abuser d'une situation pour son intérêt privé.

Le second chapitre présente les résultats de l'enquête 2013 Eurobarometer sur la perception et la réalité de la corruption permettant de mettre en évidence différents groupes de pays :

- les pays dans lesquels la perception de la corruption existe mais qui connaissent peu de cas de tentative de corruption (pots de vin ou dessous de table) : Danemark, Finlande, Luxembourg et Suède,
- les pays dans lesquels la perception de la corruption existe (mais qui restent bien classés au niveau de l'Indice de perception de la corruption de transparence International-IPCTI) et tend à se renforcer (la moitié de la population pense que le phénomène s'aggrave) mais dans lesquels les tentatives de corruption restent assez rares (aux alentours des 2 %) : Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Estonie et France,
- les pays dans lesquels un nombre de personnes important indique avoir déjà été confronté à une expérience personnelle de corruption mais cela reste circonscrit à certains secteurs : Hongrie, Slovaquie et Pologne,
- les pays dans lesquels les pots

de vin restent rares mais où la corruption en général devient un sujet de préoccupation : Portugal, Slovénie, Espagne et Italie, – et enfin un groupe de pays composé de la Croatie, la République Tchèque, la Lituanie, la Bulgarie, la Roumanie et la Grèce où entre 6 % et 29 % des répondants affirment avoir été confrontés à une situation de corruption au cours des 12 mois précédant l'enquête et dans lequel 84 % et 99 % des personnes interrogées pensent que la corruption devient un sujet préoccupant.

L'enquête montre également qu'au niveau européen, les trois quarts des personnes interrogées pensent que la corruption devient un sujet préoccupant.

168

Le troisième chapitre décrit les tendances en matière de corruption à travers l'Europe des 28. Il synthétise les résultats, conclusions et préconisations pour chacun des 28 pays. Ces analyses par pays montrent des situations contrastées ainsi que la diversité des mécanismes de lutte anti-corruption mis en place (politiques de prévention, mécanismes de contrôle internes et externes, mécanisme de contrôle des personnes qui ont des postes à responsabilité...).

Le quatrième chapitre se focalise sur le secteur public ou parapublic (qui représente un cinquième du Produit intérieur brut de l'UE) également sujet à la corruption. Ce chapitre analyse à la fois la corruption et les mécanismes de lutte anti-corruption mis en œuvre au niveau national. Il dresse un tableau des pratiques dans les 28 pays : progrès dans la mise en place de

politiques anti-corruption dans le secteur public ou parapublic, normalisation et transparence des pratiques, renforcement des mécanismes de contrôle internes et externes, mise en place d'outils de prévention et de détection de la corruption à tous les niveaux et enfin renforcement des mécanismes de sanctions. Il présente finalement un panorama des mesures anti-corruption par pays en les replaçant dans le cadre européen et dresse un bilan des pratiques positives et négatives tout en soulignant les marges de progrès et en proposant une série de recommandations.

Le cinquième chapitre présente la méthodologie adoptée pour cette étude (échantillon, sources des données, outils de mise en œuvre, indicateurs retenus, mesures de la corruption...) ainsi que ses limites.

Le dernier chapitre (le sixième) propose enfin une description par pays des différentes mesures anti-corruption. Il met en lumière les forces et les faiblesses de chacun des pays en la matière dans le cadre de leur contexte national.

Pour conclure, ce rapport fouillé permet d'appréhender la variété des situations en matière de corruption dans les 28 pays de l'UE ainsi que les outils mis en œuvre pour lutter contre cet état de fait. Il montre également que la corruption est un sujet qui retient l'attention des autorités européennes et que l'ensemble des 28 pays est concerné par le sujet.

CÉCILE PERRET